



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Janvier 2022



Pour cette seconde année, les vœux ont une saveur particulière, un peu fade mais il nous faut innover et il nous est apparu nécessaire d'imaginer une nouvelle forme de vœux puisque nous ne pouvons pas nous réunir comme d'habitude. Cette ambiance amicale et conviviale à laquelle nous tenons tant est amputée cette année et je forme le vœu que cette période sombre de crise sanitaire soit très vite derrière nous.

Je vous souhaite en mon nom et au nom des élus du Conseil Municipal à vous toutes et à vous tous, à tous nos concitoyens, à nos associations locales, et à nos entreprises une bonne année de sérénité, d'épanouissement, une bonne santé, et la réussite de vos projets particuliers et de nos projets collectifs.

J'adresse mes vœux aux membres du conseil municipal, Conseillers municipaux et adjoints qui sont impliqués, chacune et chacun dans leurs missions respectives, au service de notre commune. Ils l'assument avec disponibilité et désintéressement. Le sens des responsabilités et de l'esprit collectif qui les animent sont des valeurs précieuses qui permettent de donner à cette action à la fois son sens, sa crédibilité et son efficacité. Un grand Merci à vous !

Je poursuis mes remerciements en m'adressant aux employés communaux qui chaque jour œuvrent pour assurer le service public municipal. Merci Estelle et Marie-Christine qui assurent le secrétariat, Raymond les services techniques. J'en profite pour souhaiter bon vent à Estelle qui a souhaité poursuivre son activité professionnelle dans une autre commune.

Chaque nouvel an est le moment des bilans et des perspectives :

- ◆ L'état civil pour 2021 nous indique :
 - 4 naissances
 - 1 décès et 14 à la résidence Le Val d'Or
 - 1 mariage
- ◆ Nous avons délivré 58 autorisations d'urbanisme dont 12 permis de construire

Du fait des contraintes sanitaires, le recensement de la population prévu en janvier 2021 est reporté à ce mois de janvier 2022. Les opérations seront réalisées par Marie Christine FERRE qui connaît bien la commune et a déjà réalisé à plusieurs reprises le recensement. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Côté réalisations, 2021 aura été une année très chargée. Nous avons pu finaliser l'élagage des talus afin de préparer le déploiement de la fibre optique. Et enfin, nous avons un calendrier plus précis puisque le déploiement est en cours. La commercialisation des abonnements par les opérateurs devrait débuter à l'été 2022.

Nous avons pu réaliser les enrobés des routes de Kerjoly et de Kerphilippe. La route du Rubry a été assainie. Nous poursuivrons en 2022 le programme de réfection des routes communales. Les toitures des logements communaux ont été rénovées et nous avons réalisé l'effacement des réseaux en bas du bourg et la pose de l'éclairage public avec le concours du Syndicat Départemental d'Énergie. Dans la continuité nous avons repris le réseau d'eau pluviale en bas du bourg et réalisé un cheminement piéton sécurisé. Une passerelle piétonne a été réalisée à Kerphilippe.

L'aménagement et la sécurisation de la traversée de Saint Guignan est la 3^{ème} et dernière étape des travaux réalisés dans ce hameau. Il s'agit d'une belle réalisation qui sera davantage cohérente au printemps dès que les espaces verts auront été mis en œuvre et qui pourra ainsi répondre parfaitement à l'ensemble des objectifs que nous poursuivons et aux premiers rangs desquels la sécurité des usagers et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Enfin, nous avons installé une aire de jeux s'adressant aux plus petits (dès 3 ans) et aux plus grands (18 ans voire un peu plus pour la tyrolienne). Ces jeux multigénérationnels viennent compléter l'offre de loisirs déjà existante puisqu'ils sont installés à proximité de la salle des fêtes, du boulodrome et d'un grand espace engazonné. Nous travaillons sur un projet de lotissement communal de 16 lots jouxtant cet espace. Cet espace de loisirs saura ainsi répondre aux attentes des nouveaux habitants. A peine installés, ils sont déjà bien utilisés et répondent à une attente forte

de l'ensemble de la population et en particulier des plus jeunes.

Pour cette nouvelle année 2022, plusieurs projets sont à l'étude : la finalisation du lotissement communal de 16 lots dans la continuité du bourg, la rénovation des allées de boules, la réalisation d'aménagements de sécurité en lien avec le Département dans les secteurs de Kerdern et de Parc Conan/ Kerouriou, la réalisation d'un diagnostic thermique de l'ensemble des habitations qui permettra à chacun de disposer d'un état des lieux avant d'engager des travaux de rénovation et d'amélioration de l'isolation. Enfin, nous avons validé le renouvellement du véhicule communal et du tracteur qui vont permettre de disposer de matériels plus récents et mieux adaptés aux travaux d'entretien. Encore de beaux projets dans les cartons !

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite, une très belle année 2022.

Qu'elle vous offre l'énergie, la vitalité et la santé de la vivre pleinement, d'y oser l'aventure, d'y réaliser vos rêves, vos projets, d'y partager des sentiments sincères avec votre entourage.

Ces vœux je les forme et les exprime en mon nom personnel mais aussi au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal et des agents communaux qui travaillent chaque jour au service de la commune et à votre service.

Bonne et heureuse année à vous.

Jean-Baptiste LE VERRE

Conseil municipal du 11 octobre 2021

1 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire présente un état des finances communales à l'assemblée. Compte tenu des factures restant à payer et des subventions en attente de versement, notamment pour l'aménagement de Saint-Guignan, le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Plusieurs banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont fait une proposition de ligne de trésorerie pour 100 000 ou 120 000 €, avec les mêmes conditions financières dans les deux cas.

Le Crédit Mutuel de Bretagne a proposé un crédit relais pour un montant de 120 000 €.

Les différentes propositions et leurs caractéristiques financières sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Caisse d'Épargne	Crédit Agricole	Arkea banque
Montant de la ligne de trésorerie	100 000 € ou 120 000 €	100 000 € ou 120 000 €	120 000 €
Durée	1 an	1 an	3 ans
Taux	0,34 %	Variable Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1,10 % (exemple août 2021: 0,552 %)	0,1730 % révi- sable
Paiement des intérêts ou du rembourse- ment (prêt relais)	Trimestre	Trimestre	Trimestre
Frais de dossier	300 €	0,25 % du montant de la ligne de trésorerie (soit 250 ou 300 €)	180 €
Commission de non-utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie ini- tiale et l'encours quoti- dien moyen	Néant	Sans objet
Intérêts	Selon déblocage	Selon déblocage	632,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne telle que précisée ci-dessus*
- *autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie et tout document afférent à ce dossier.*

2 – Acquisition d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de Saint-Guignan, il est proposé l'acquisition d'un radar pédagogique mobile afin de compléter la sécurisation du lieu-dit. Il pourra, si nécessaire, être déplacé sur les zones de la commune qui nécessitent un contrôle de la vitesse.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise LACROIX City pour un montant de 1 166,96 € HT, soit 1 400,35 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de valider le devis de l'entreprise LACROIX City pour un montant de 1 166,96 € HT soit 1 400,35 € TTC*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

3 – Déclaration d'intention d'aliéner n°06-2021 : terrain situé à Kerouriou

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 29 juin 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 06-2021, pour un terrain non bâti appartenant à NC invest'immo représenté par M. Nicolaizeau et Mme Tréhen, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, lotissement de La Chapelle.

Le bien cédé comprend un terrain non bâti sur terrain propre d'une superficie de 1 375 m², dans la parcelle cadastrée section B1158, B1160, B1156.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

3 – Recensement 2022 de la population : nomination d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Il précise qu'il convient alors de nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur pour mener à bien cette opération. Une seule et même personne peut occuper ces deux fonctions.

Le coordonnateur communal est chargé de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement, en lien avec l'agent recenseur qui travaille sur le terrain.

Monsieur Le Maire rappelle que Mme FERRÉ a déjà réalisé les recensements précédents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Marie-Christine FERRE coordonnateur communal et agent recenseur pour la campagne de recensement 2022.

4 – Approbation des devis de rénovation toitures mairie et logements communaux

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêt de l'activité professionnelle de Mme Isabelle LE ME-HAUTE de Lanrodec, c'est l'entreprise Mickaël GOUZOUGUEN de LOUARGAT qui a repris la réfection des toitures des logements communaux pour le même montant tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Travaux	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Toiture logement communal n°20	10 778,32 €	20 %	12 933,98 €
Toiture logement communal n°22	11 778,69 €	20 %	14 134,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la reprise des travaux de réfection de toiture des logements communaux par l'entreprise Mickaël GOUZOUGUEN de LOUARGAT pour les montants initialement prévus, de 10 778,32 € HT soit 12 933,98 € TTC et 11 778,69 € HT soit 14 134,43 € TTC.

5 – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Leff Armor Communauté concernant le service déchets, pour approbation.

Leff Armor communauté a repris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2020 suite à la dissolution du SMITOM Launay Lantic qui gérait ce service depuis 1997 pour les déchetteries et les points d'apport volontaire (emballages, papiers et verre) et depuis 2016 pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables.

Leff Armor opère désormais dans :

- La gestion de 3 déchetteries (accueil, gestion des enlèvements, maintenance des sites ...)
- La collecte des bacs individuels d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables
- La collecte des points d'apport volontaire (PAV) d'OMR, d'emballages ménagers recyclables et de verres
- La prévention des déchets

Les moyens humains et techniques dédiés aux collectes sont : 1 responsable d'équipe, 18 chauffeurs-rippeurs ou rippeurs et 7 bennes à ordures ménagères dont 1 benne « mulet ».

Les moyens humains et techniques dédiés aux déchetteries sont : 1 responsable d'équipe, 5 agents d'accueil

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2020 sur le service déchets de Leff Armor Communauté.



Conseil municipal du 8 novembre 2021

1 – Amortissement des travaux du SDE - effacement du réseau EP bas du bourg

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux précise que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28).

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'inté-

rêt national.

L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Subventions d'équipement versées	Durée d'amortissement
Effacement EP bas du Bourg (13 424,99 €)	15 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus*
- *de charger Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires*

2 – Extension du réseau basse tension - Coat an Doc'h : convention de projet urbain partenarial

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'un bâtiment à usage professionnel, situé à Coat an Doc'h, parcelles C695 et C697, appartenant à la SCI STEGUENOL.

ENEDIS a été consulté et le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité nécessite une extension du réseau existant. Le dossier a ensuite été transmis au SDE pour chiffrage de ces travaux.

Sur les bases de son règlement financier, le SDE facture pour ces travaux une contribution égale à 4 814 € soit :

$$[1\ 166,00\ €\ (\text{forfait})] + [48\ €/ml \times 76\ ml\ (\text{réseau à construire})]$$

Dans ce montant de 4 814,00 €, ne sont pas compris les branchements qui seront facturés directement par ENEDIS au demandeur des travaux.

Monsieur Le Maire propose, en application des articles L332-11-3 et L332-11-4 du code de l'urbanisme, d'instituer un Projet Urbain Partenarial (PUP).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *approuve le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité des parcelles BC695 et C697 situées au lieu-dit Coat an Doc'h*
- *approuve le versement au Syndicat Départemental d'Énergie – maître d'ouvrage des travaux – d'une contribution de 4 814,00 €*
- *décide la passation d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la commune et la Société Civile Immobilière STEGUENOL ou toute personne morale ou physique venant s'y substituer, qui envisage la construction d'un bâtiment à usage professionnel,*
- *fixe à 100 % du coût des travaux le montant de la participation due au titre du PUP*
- *précise que la convention PUP exonère le pétitionnaire de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 10 ans*
- *Autorise M. Le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant*

3 – Déclaration d'intention d'aliéner n°07-2021 : terrain situé 36 le bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 12 octobre 2021, de Maître Ariane GAULT-JOUET, enregistrée sous le numéro 07-2021, pour un bien bâti sur terrain propre appartenant à Dominique PAYEN, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 36 le bourg.

Le bien cédé comprend un terrain non bâti sur terrain propre d'une superficie de 1 053m², dans la parcelle cadastrée section A461 et A468.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

4 – Déclaration d'intention d'aliéner n°08-2021 : terrain situé 34 le bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 13 octobre 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 08-2021, pour un bien bâti sur terrain propre appartenant aux Consorts de MERODE, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 34 le bourg. Le bien cédé comprend un terrain non bâti sur terrain propre d'une superficie de 439 m², dans la parcelle cadastrée section A460 et A469.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

5 – Aide de l'état pour abandon de Loyer Ti Blazenn - novembre 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 20 de la loi de finances 2020 instaure un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui abandonnent ou renoncent aux loyers d'entreprises locataires (PSR).

Ce PSR est calculé sur les abandons ou renoncements définitifs des loyers au titre du mois de novembre 2020 (il est égal au maximum à 50% de la somme totale des abandons de loyers éligibles). Ces abandons doivent être consentis par délibération au plus tard le 31 décembre 2021 à des entreprises locataires qui remplissent certaines conditions :

- louer des locaux qui font l'objet d'une interdiction d'accueil du public au cours du mois de novembre 2020 ou exercer leur activité principale dans un secteur mentionné à l'annexe 1 du décret 2020-371 du 30 mars 2020
- avoir un effectif inférieur à 5 000 salariés
- ne pas être en difficulté au 31 décembre 2019 au sens du règlement UE n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014
- ne pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2020

La commune a renoncé au loyer du restaurant le Ti Blazenn au titre du mois de novembre 2020 et ce dernier requiert toutes les conditions énumérées ci-dessus.

Après instruction par la direction départementale, le versement du PSR s'effectuera en une seule fois par l'Etat sur la base d'un arrêté préfectoral au plus tard le 31 décembre 2021 lorsque la date de la délibération le permettra (en 2022 dans le cas contraire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *décide de demander le versement du fonds de solidarité par prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR), pour le renoncement du loyer du restaurant le Ti Blazenn de novembre 2020*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

6 – Ressources humaines : passage aux 1 607 heures annuelles pour les agents communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la circulaire du 8 octobre 2021 concernant l'harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique territoriale.

Il précise que la durée légale du travail dans la fonction publique est de 1 607 heures annuelles minimales, les régimes dérogatoires ayant été abrogés par l'article 47 de la Loi de transformation de la fonction publique.

Les collectivités et établissements publics doivent avoir délibéré avant le 1^{er} janvier 2022 pour fixer leurs propres règles, dans le respect de ces garanties minimales, en matière de durée et d'aménagement du temps de travail.

Monsieur le Maire précise qu'au sein de la commune, la durée effective des agents est fixée à 35h par semaine, le décompte du temps de travail étant réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum, conformément au protocole signé le 26 décembre 2001 et à l'avenant du 05 août 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le temps de travail effectif des agents communaux à 35 heures par semaine, le décompte du temps de travail étant réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, à compter du 1^{er} janvier 2022.

7 – Approbation du rapport d'activité de Leff Armor Communauté pour l'année 2020 : intervention du président Jean-Michel Geffroy

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Leff Armor Communauté qui a été créée au 1er janvier 2017 et est issue de la fusion de la Communauté de communes Lanvollon Plouha et du Leff communauté. Elle compte 27 communes et 31 934 habitants. Le bureau actuel comprend le Président, les 12 Vice-présidents (7 hommes, 5 femmes), les maires non Vice-présidents et les Conseillers départementaux du territoire. Il se réunit 1 fois par mois (2 semaines avant la tenue du conseil communautaire).

Au 1er janvier 2020, Leff Armor disposait de l'agrégation des compétences exercées par les anciennes communautés :

- 7 compétences obligatoires :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Gens du voyage
- Déchets ménagers
- GEMAPI
- Eau
- Assainissements

- 4 compétences optionnelles (à harmoniser dans un délai d'1 an à compter de la fusion) :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Action sociale
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction et Gestion des équipements culturels et sportifs

- 10 compétences facultatives

- Développement touristique
- Développement sportif
- Politique culturelle d'intérêt communautaire
- Politique Petite enfance
- Politique enfance jeunesse
- Insertion par l'activité économique
- Coopération décentralisée
- Transport et mobilité
- Aménagement numérique
- Versement du contingent incendie

248 agents au sein de Leff Armor et 108 agents au sein du CIAS, mettent en œuvre les politiques décidées par les instances.

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de Leff Armor Communauté pour 2020.

8 – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du SPANC 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Leff Armor Communauté concernant le SPANC, pour approbation :

- 256 logements sont concernés par l'assainissement non collectif (100% des logements de la commune)
- La périodicité des contrôles est fixée à 7 ans

Ce rapport est disponible en mairie pour consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2020 sur le SPANC de Leff Armor Communauté.



Conseil municipal du 13 décembre 2021

Parc éolien - intervention du porteur de projet

Monsieur le maire présente le porteur de projet et précise que c'est le 3^{ème} conseil municipal qui traite le dossier puisque les premières discussions remontent à 2009.

La société Initiatives Energies Locales (I.E.L) fondée en 2004 réalise un chiffre d'affaires de 21 millions par an, avec un effectif de 65 salariés. Ses activités principales sont les éoliennes et le solaire (panneaux photovoltaïques pour l'industrie et l'agriculture).

Son siège est à Saint-Brieuc et elle a deux agences à Nantes et Rennes.

Ses projets sont mis en place avec des aménagements environnementaux sur la base d'un plan de participation financière ou financement participatif.

Les premiers contacts avec Ploumagoar pour la mise en place des éoliennes datent de 2008, pour une implantation en 2021. Ce projet représente :

- environ 1000 m²/éolienne
- 100 m de hauteur pour le mât et 50 m pour les pales
- un plan de financement participatif est prévu en mai 2022 sur une durée de 5 ans à raison de 3 000,00 € maximum/ habitant, pour les habitants des 2 communautés de communes (GP3A et LAC)

Ce projet représente 20% en terme de fourniture d'électricité par l'éolien pour le territoire de LAC (à titre comparatif, au niveau national, la fourniture de l'électricité par l'éolien est de 9%).

Le projet pour Saint-Jean-Kerdaniel :

- 3 éoliennes en consolidation du Parc de Ploumagoar, à une distance minimale des habitations de 800 m (l'obligation l'égalité étant de 500 m)
- le taux de couverture de l'EPCI serait alors de 28%
- les retombées fiscales pour la commune sont estimées à 14 800 €/an
- la décision préfectorale est attendue, sur ce projet, pour le 4^{ème} trimestre 2022
- le démarrage du chantier est espéré fin 2023-début 2024

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans avec un recyclage à hauteur de 90% du poids de l'éolienne. Les pales sont en résine non recyclables actuellement, mais reprises par les cimenteries. Une étude est en cours pour un recyclage total.

Un point de vigilance sera à apporter sur la concertation avec la population sous forme de permanences du porteur du projet en amont de l'enquête publique.

1 – Acquisition d'un micro tracteur avec chargeur et broyeur

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une révision globale des outils et du matériel du service technique (pannes successives de la tondeuse et du tracteur) il apparaît opportun de faire l'acquisition d'un micro tracteur avec chargeur et broyeur d'accotement.

La commune a reçu une offre commerciale de l'entreprise Motoculture du Leff de Plouagat pour :

- un micro tracteur ISEKI à 30 450,00 € HT, avec chargeur (8 950,00 € HT) et pneus TP (1 000,00 € HT)
- une banquetteuse à 4 095,00 € HT (modèle à confirmer)

Soit un total de 34 545,00 € HT, soit 41 454,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider l'offre commerciale de l'entreprise Motoculture du Leff de Plouagat pour un montant de 34 545,00 € HT soit 41 454,00 € TTC
- autorise M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise
- précise que la reprise de l'actuel tracteur est également envisagée

2 – Acquisition d'un camion benne

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une révision globale des outils et du matériel du service technique il apparaît opportun de faire l'acquisition d'un camion benne.

Une offre commerciale a été envoyée par Bodemerauto - Renault Occasions de Saint-Brieuc pour un camion-benne Master châssis simple cabine de 2019, avec gyrophare, traction avant, 8CV et 10 000 km au compteur, garanti trois ans, pour un montant tout compris (dont certificat d'immatriculation) de 22 335,32 € HT soit 26 711,23 € TTC.

L'actuel véhicule de la commune bénéficierait d'une reprise à hauteur de 3 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider l'offre commerciale de Bodemerauto pour un montant de 22 335,32 € HT soit 26 711,23 € TTC avec reprise de l'actuel véhicule soit un total à payer de 23 711,23 € TTC
- autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la commande du nouveau véhicule et à la reprise de l'actuel véhicule

3 – Emprunt 2022 : financement acquisition de matériels

Suite à une révision globale des outils et du matériel du service technique (pannes successives de la tondeuse et du tracteur), Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt pour financer l'achat d'un nouveau tracteur et d'un camion benne, pour un montant de 50 000 €.

Deux banques ont été sollicitées et ont fait parvenir les propositions suivantes :

	Crédit Mutuel
Montant sollicité	50 000 €
Durée	5 ans
Taux	0,36% fixe
Échéances	Constantes, trimestrielles : 2 523,69 €
Frais de dossier	150 €
Montant total intérêts	478,80 €

	Crédit Agricole	
Montant sollicité	50 000 €	
Durée	5 ans	
Taux	0,23%	0,23%
Échéances	Capital constant de 2500,00 € Dégressives, trimestrielles de 2 528,75 € à 2 501,44 €	Constantes, trimestrielles : 2 515,12 €
Frais de dossier	0,15% du montant de financement déduits du 1 ^{er} déblocage de fonds	
Montant total intérêts	301,90 €	302,44 €

Conseils municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition du Crédit Agricole, pour une durée de 5 ans, avec échéances dégressives trimestrielles, aux conditions précisées ci-dessus
- autorise M. Le Maire à signer tout document afférent à ce sujet

4 – Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs municipaux de location de la salle polyvalente, du boulodrome ainsi que les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

Tarifs location salle polyvalente :

Les élus précisent que les associations communales bénéficient de la location gratuite de la salle polyvalente.

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Salle	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Cuisine	50 €	50 €	50 €	100 €	100 €	100 €
Salle de réunion (étage)	30 €	30 €	30 €	60 €	60 €	60 €
Goûter (après cérémonie)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Location grande salle pour réunion (hors collectivités)	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Couvert	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Caution location	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Associations extérieures et centre de loisirs sous convention				2 € / heure	2 € / heure	2 € / heure
Heure de ménage si nécessaire	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €

Gratuité : enterrement civil, associations communales, amicale des pompiers.
Toute vaisselle cassée sera facturée au prix d'achat du produit cassé.

Tarifs location boulodrome :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Boulodrome	60 €	60 €	60 €	Pas de location	150 €	150 €
Caution	200 €	200 €	200 €		200 €	200 €
Caution bruit	200 €	200 €	200 €		200 €	200 €

Conseils municipaux

Tarifs location des tables et bancs :

Objet de la location	Tarif résidents commune			Extérieurs		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Tables et bancs	gratuit	gratuit	gratuit	Pas de location	Pas de location	Pas de location
Caution	150 €	150 €	150 €	Pas de location	Pas de location	Pas de location

Tarifs concessions cimetièrè :

Concession	15 ans			30 ans		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
2m²	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
4m²	100 €	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
	15 ans			30 ans		
Caveautin	60 €	60 €	60 €	120 €	120 €	120 €
Colombarium	300 €	300 €	300 €	570 €	570 €	570 €
Plaque à graver jardin du souvenir	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €

Tarifs concessions cimetièrè :

Objet	Tarifs		
	2022	2021	2020
Photocopie noir et blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Photocopie couleur	0,40 €	0,40 €	0,40 €

5 – Décision modificative n°4

M. le Maire explique que lors de la préparation du budget primitif 2021, une erreur d'écriture a été faite lors de la saisie dans le logiciel : les comptes 458102 et 458202 ont été rattachés à l'opération 041, qui bloque informatiquement le paiement associé à ces comptes, à savoir la couche de roulement de l'aménagement de Saint-Guignan (paiement à l'entreprise).

Il convient donc de prendre une décision modificative comme ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
041 - c/458102	- 25 000,00			
c/458102		+ 25 000,00		
041 - c/458202			- 25 000,00	
c/458202				+ 25 000,00
Total investissement	- 25 000,00	+ 25 000,00	- 25 000,00	+ 25 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de procéder aux ajustements budgétaires tels que précisés ci-dessus*
- *autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

6 – Déclaration d'intention d'aliéner n°09-2021 : terrain situé 10 Pors Moign

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 2 novembre 2021, de Maître Marie-Christine ROLLAND, enregistrée sous le numéro 09-2021, pour un bien bâti sur terrain propre appartenant aux Consorts Le Goff, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 10 Pors Moign. Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain propre d'une superficie de 2 500 m², dans la parcelle cadastrée section A561 et A563.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

7 – Déclaration d'intention d'aliéner n°10-2021 : terrain situé 5 Saint-Guignan

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en mairie le 2 novembre 2021, de Maître Vincent DEREL, enregistrée sous le numéro 10-2021, pour un bien non bâti appartenant à Monsieur LE MENE Jean-Pierre, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 5 Saint-Guignan. Le bien cédé comprend un terrain non bâti d'une superficie de 3 195 m², dans la parcelle cadastrée section B963.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier*

8 – Remboursement panneaux de signalisation

Monsieur Stéphane BARBIER, juge et partie, s'est retiré de la séance et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Stéphane BARBIER a procédé à l'achat des panneaux de signalisation pour la sécurisation de la voirie au niveau de l'aire de jeux, et la signalisation du parking du boulodrome, pour un montant de 109,70 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des frais engagés par M. Stéphane BARBIER pour un montant de 109,70 €.

9 – Convention globale de territoire avec la CAF

Monsieur le Maire expose que la CAF des Côtes d'Armor fait évoluer ses modes de coopérations avec les territoires en développant les Conventions Territoriales Globales (CTG). Ce projet, à l'échelle du territoire, partagé entre la CAF, Leff Armor Communauté et les communes permettra de développer des services aux familles en cohérence avec les besoins des habitants et les spécificités des territoires. Cette réflexion est à co-construire avec l'ensemble des acteurs sur l'année 2021.

Cette convention, une fois rédigée sera signée par la CAF, Leff Armor et l'ensemble des communes du territoire. Le déploiement des CTG s'accompagne d'une réforme des modalités de financements, consistant en une évolution des contrats enfance jeunesse (CEJ) vers des bonus territoires. Dès lors, les contrats enfance jeunesse ne seront pas à renouveler. Ces bonus seront des montants forfaitaires, versés directement au gestionnaire du service. Ces bonus seront déployés dans la continuité des accompagnements et le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ. Le versement de ces montants est conditionné à la signature d'une convention territoriale globale. Sur le territoire de Leff Armor, le Contrat Enfance Jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2021 ; la transition avec le bonus territoire se fera automatiquement.

Depuis avril 2021, un travail de réflexion a été engagé à l'échelle de Leff Armor, territoire pour lequel 3 thématiques ont été pré-identifiées :

- l'information des familles
- la jeunesse : les 18 – 25 ans
- le cadre de vie et le lien social

Après un diagnostic technique conforté et complété par les ateliers rassemblant élus des communes et partenaires du territoire le 4 juillet dernier, les enjeux suivants ont émergé pour le territoire de Leff Armor :

- Thème : L'accès aux droits pour tous les habitants du territoire :
 - ◆ Accompagnement des habitants dans les démarches numériques
 - ◆ Amélioration de la diffusion de l'information et de la communication en l'adaptant aux habitants et aux personnes ressources
- Thème : Les jeunes (16 – 30 ans)
 - ◆ Connaissance des jeunes du territoire : besoins, attentes, envies, engagements
- Thème : Cadre de vie / Lien social
 - ◆ Accompagnement des initiatives citoyennes favorisant le lien social
 - ◆ Valorisation des associations et initiatives encourageant l'engagement des habitants sur le territoire.

Suite à ces enjeux, un plan d'actions porté par Leff Armor et la CAF a été élaboré. Il convient aujourd'hui d'autoriser le maire à signer la convention globale de territoire qui permettra notamment le déploiement des bonus de territoire, assurant ainsi le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Globale de Territoire qui permettra le déploiement des bonus de territoire de la CAF, pour Leff Armor Communauté.

10 – Forfait scolaire Diwan Guingamp

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école Diwan de Guingamp concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean Kerdaniel et scolarisés dans cette école pour 2021-2022.

Monsieur le Maire précise que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2020-2021 est de :

- pour un élève de maternelle : 1 388,25 €
- pour un élève d'élémentaire : 456,92 €

A savoir que cette demande concerne 1 élève de maternelle à l'école Diwan de Guingamp.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'aligner sur le coût moyen départemental 2020-2021 et de participer à hauteur de 456,92 € par enfant de primaire et 1 388,25 € par enfant de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école Diwan de Guingamp pour l'année scolaire 2021-2022, soit 1 388,25 €.

Message du comité des fêtes



SAINT-JEAN-KERDANIEL

Bonjour à tous. Il est temps que le comité des fêtes sorte de son "hibernation" et se remette en marche. Pour ce faire, il nous faut des bénévoles et un bureau. Des personnes se sont proposées pour rejoindre l'aventure. Afin de préparer l'AG qui est prévue à la salle des fêtes le vendredi 4 février 2022 en soirée, une réunion est prévue une semaine avant : les bénévoles et toute personne curieuse de découvrir le fonctionnement du comité sont cordialement invités le vendredi 28 janvier à la salle des fêtes à 20h. N'hésitez pas à recenser autour de vous toutes les personnes qui peuvent être intéressées ! Par ailleurs, il y aura un évènement proposé le week-end du 16 avril en soirée pour relancer les festivités avant le grand rendez-vous de la Saint Jean en juin. Espérant vous voir nombreux le 28/01 et surtout le 04/02, je vous souhaite une belle année 2022 !

Pour tout renseignement : comitesaintjeankerdaniel@gmail.com



Jeudi 11 novembre 2021, les Kerdanielais, femmes et hommes, jeunes et anciens se sont réunis devant le monument aux morts sur le parking près de l'église pour rendre hommage aux morts pour la France de la commune.



Ce 11 novembre 2021 commémore l'armistice de la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) signée le 11 novembre 1918.

Jean-Baptiste Le Verre, maire de Saint-Jean-Kerdaniel, a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Ce fut également l'occasion de rendre hommages à nos soldats tombés lors de la deuxième guerre mondiale.

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. L'«appel aux morts» de Saint-Jean-Kerdaniel a été suivi après chaque nom d'un « Mort pour la France » par le public.

Il a enfin été rendu un dernier hommage à Hubert GERMAIN, ultime compagnon de la Libération qui reposera dans la crypte du mémorial de France au Mont Valérien selon la volonté du général DE GAULLE.



Suite à la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes suivi d'un repas offert à tous les habitants de plus de 70 ans. Ce repas a été servi par la nouvelle équipe du Ti Blazenn.



Les habitants de plus de 80 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas se sont vu remettre un panier garni par les élus. Ce panier a été confectionné par un commerçant de Châtelaudren-Plouagat.



Une Kerdanielaise vice-championne du monde



Dimanche 19 décembre Alicia Toublanc a été sacrée vice-championne du monde avec l'équipe de France à l'issue de la Finale du mondial de hand qui s'est déroulée en Espagne.

Quel parcours depuis ses débuts !

C'est en 2003 à l'ALS Plouagat qu'elle touche ses premiers ballons. Club au sein duquel elle évoluera jusqu'à son admission au pôle espoirs de Brest en 2012 et son départ vers Plouvorn HB pour la saison 2012 / 2013 puis vers Landi/Lampaul pour la saison suivante. En 2014, elle intègre le BBH (Brest Bretagne Handball). Dès sa deuxième saison elle joue en équipe première. Elle réussit, malgré deux ruptures des ligaments croisés qui vont l'écarter des terrains plusieurs mois, à mener à bien un début de carrière de joueuse professionnelle, des études de kinésithérapeute et sa sélection en équipe de France espoir en 2016.

Avec le BBH elle remporte le championnat de France de deuxième division en 2016, la coupe de France en 2016 et 2018, (vice-

championne en 2019).

En 2021 le doublé championnat/coupe de France et vice-championne de la ligue des champions.

En 2019, Alicia débute son parcours avec l'équipe de France avec ses premières sélections en stage de préparation mais il faut attendre octobre 2021 pour la voir évoluer sous le maillot des bleues lors des deux matches de préparation au mondial au cours desquels elle inscrira huit buts.

Durant le mondial qui s'est déroulé du 1 au 19 décembre elle a réalisé une prestation très remarquable en marquant 21 buts en 9 rencontres. Une première participation à un tournoi avec l'équipe de France qui se termine sur la deuxième marche du podium avec cette magnifique médaille d'argent.



Alicia au championnat du monde le 11 décembre contre la Serbie



Ce n'est que le début d'une belle histoire car, nul doute, Alicia a encore de belles pages à écrire avec les bleues.

Xavier, Alicia et Adélaïde Toublanc après le podium

Inauguration des travaux dans la commune

Les travaux prévus en 2021 dans la commune sont tous achevés et les deux derniers, plus importants et/ou emblématiques de l'action de l'équipe municipale, ont donné lieu à une inauguration officielle le 11 décembre dernier.

Ainsi, en premier lieu, la traversée du Hameau de Saint-Guignan s'effectue désormais dans un contexte sécurisé grâce aux aménagements opérés au cours des mois d'octobre et novembre 2021. En effet, la RD 65 est très empruntée et la vitesse excessive de certain(e)s automobilistes pouvait mettre en danger les riverains ou promeneurs (cyclistes et piétons). Aussi, a-t-il été décidé de créer deux plateaux surélevés, de définir des zones de limitation de la vitesse à 30 km/h, d'installer un radar pédagogique et de délimiter les cheminements piétonniers et cyclistes.

Ces travaux ont été réalisés, en lien avec les services du Département, par les entreprises EUROVIA, ATP PAYSAGE (de Saint-Jean Kerdaniel) et LACROIX CITY pour un montant global de 206 000 € étant précisé que la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 45 000 € et une autre du Département, à hauteur de 55 000 €.

Il est rappelé que ces aménagements ont été précédés par le renouvellement des réseaux d'eau potable et l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que par la rénovation de l'éclairage public – le tout sous le contrôle de Patrick BOURBLANC, 2^{ème} adjoint.

Leur inauguration a été faite par Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, entouré de l'équipe municipale, en présence des habitants de Saint-Guignan, de Gaëlle ROUTIER, vice-présidente du Conseil Départemental, Cécile CAIVEAU, conductrice de travaux chez EUROVIA, et Luc PAGE, responsable de la société ING CONCEPT, maître d'œuvre.



En second lieu, le même jour, l'aire de jeux créée pour les enfants près du boulodrome a également été inaugurée, la cérémonie étant suivie du verre de l'amitié.

Cet espace de jeux, variant les plaisirs des jeunes de 3 à 18 ans (voire plus !), a été conçu pour offrir à notre jeunesse un parcours diversifié et ludique avec des matériaux offrant solidité et sécurité, dans un environnement champêtre – d'où le choix des structures en bois et la protection au sol par des copeaux.

Cette installation, réalisée par l'entreprise EVA-SION pour un coût total de 58.800 € - financée par une subvention du Département égale à 37 520 € - a été pilotée par Stéphane BARBIER, 1^{er} adjoint.

A notre grande satisfaction, nous constatons que ce nouvel espace de vie sociale et récréative a très vite connu un bel engouement : à peine installé, il a fait le bonheur de nombreux enfants. Et, depuis, son succès ne cesse de croître ! Une belle réussite...



Bas du bourg : sécurisation du sentier piétonnier

Pour mémoire, au cours du mois de septembre dernier, des travaux de busage ont été effectués dans le « bas du bourg » pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales, faciliter l'accès des riverains à leur propriété et permettre la création d'un cheminement piétonnier.

A l'issue de cette opération, pour matérialiser la voie de circulation des piétons, les élus ont posé des potelets qui délimitent la chaussée de manière à clairement identifier l'espace réservé aux personnes circulant à pied, leur assurant désormais une plus grande sécurité lors de leurs déplacements.

Ainsi, la sécurisation du sentier piétonnier vient agrémente ce lieu de promenade dans le bourg, à proximité immédiate de la nouvelle aire de jeux...



Yvon LE CUN

Inauguration du siège de l'office de tourisme Falaises d'Armor à Lanvollon

Le siège de l'Office de Tourisme a été inauguré samedi 27 novembre.

Situé sur l'un des axes touristiques les plus importants du Département où circulent en moyenne 22 000 véhicules dont 10% à vocation touristique, ce nouvel équipement permettra de mieux répondre aux pratiques de consommation touristique en évolution permanente.



La cérémonie a été présidée par Jean-Michel Gefroy, Président de Leff Armor, accompagné de Laurence Corson, Vice-présidente en charge du Développement touristique et Présidente de l'OT.

Réalisé par le cabinet d'architecture SABA, le bâtiment d'une surface de 400 m² est en bardage bois et offre un espace d'accueil ouvert et chaleureux. Les visiteurs pourront profiter de la boutique et d'un espace détente en forme de rotonde.

Le parc éolien de Malaunay

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, Monsieur Florent EPIARD, chargé de projets au sein de la société « Initiatives Énergies Locales » (I.E.L.), a effectué une présentation de l'entreprise puis de son parc éolien du Bois de Malaunay.

« I.E.L. », fondée en 2004, a pour objet social la production d'électricité verte à travers ses activités dans les domaines éolien et solaire (panneaux photovoltaïques pour l'agriculture et l'industrie).

Son siège social est fixé à Saint-Brieuc et elle possède une agence à Rennes et une autre à Nantes. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 20 millions d'euros avec un effectif de 65 salariés.

Elle met ses projets éoliens en place avec, systématiquement, des aménagements environnementaux des lieux d'implantation et/ou à proximité. Par ailleurs, désormais, elle propose un financement participatif à la population locale (voir infra).

Lors de sa construction, l'emprise au sol d'une éolienne est d'environ 1.000 m² : c'est la superficie nécessaire au démontage pour son entretien et son démantèlement. Elle est édifiée sur un socle de 23 mètres de diamètre et 3 mètres de profondeur, recevant près de 600 mètres cubes de béton. D'une hauteur de 100 mètres, elle est constituée d'un mât pesant 100 tonnes et composé de 4 tubes (un de 10 mètres et trois de 30 mètres chacun), d'une nacelle de 90 tonnes et de trois pales de 49 mètres et 8 tonnes chacune.

Son coût de revient avoisine les dix millions d'euros, pour une durée de vie de 20 à 30 ans. Et, dès son édification, « I.E.L. » prend l'engagement de procéder à la désinstallation complète de l'éolienne à la fin de l'exploitation. Le recyclage des matériaux est effectué à hauteur de 90 % du poids de l'éolienne : actuellement, seules les pales (en résine) ne sont pas recyclables mais reprises par les cimenteries et des études sont menées pour opérer un recyclage total.

En ce qui concerne le site de Ploumagoar, créé dans le Bois de Malaunay, les premiers contacts avec la Mairie datent de 2008 pour une implantation effective en... 2021 (mise en service au cours du mois de novembre dernier) !

Une possibilité de financement participatif sera offerte en mai 2022 pour les habitants des deux communautés de communes concernées par cette implantation (Leff Armor Communauté (LAC) et Guingamp Paimpol Agglomération).

La production annuelle d'un tel parc, soit celle de trois éoliennes, correspond à la consommation de 4.000 habitants. Au niveau national, l'éolien couvre 9 % des besoins en électricité (en terme de consommation globale) ; pour le territoire de LAC, ce taux est de 20 % en l'état actuel de son parc éolien.



Quant au projet relatif à Saint-Jean Kerdaniel, il s'inscrit pleinement dans cette dynamique de développement de la production d'électricité verte puisque l'installation de trois nouvelles éoliennes, en complément de celles de Ploumagoar, porterait le taux de couverture de la consommation de notre EPCI de 20 à 28 % !

Dans un contexte de besoins croissants en électricité, de réchauffement climatique et de lutte contre les pollutions de notre planète, cette perspective est encourageante.

La distance minimale par rapport aux habitations serait ici d'environ 800 mètres – soit 300 mètres de plus que l'obligation légale – et des aménagements environnementaux sont d'ores et déjà prévus.

Concernant les retombées fiscales pour notre commune, elles sont estimées à 14 800 € par an.

Le dossier est, de nouveau, à l'étude dans les services de l'État et la décision préfectorale est attendue pour le 4^{ème} trimestre de cette année. Le démarrage du chantier est ainsi espéré pour la fin 2023 ou le début 2024, pour l'aboutissement d'un projet initié il y a une dizaine d'années...



Association Bretagne-Bavière - 1981-2021 : 40 ans d'amitié Franco-allemande - un nouveau mât de l'amitié !

L'association Bretagne-Bavière s'est lancée dans les préparatifs de son anniversaire. 40 ans ! Quarante années d'échanges franco-allemands nécessitaient la réalisation d'un nouveau mât de l'amitié. Mise en place prévue le samedi 02 octobre. La date a été choisie avec soin. Il y a exactement 40 ans, le jumelage officiel était célébré à Plélo, symbolisé par l'inauguration de la rue de Lenggries.

Le sapin a été coupé dans le bois de Beauchamp, à Plélo. Il a été préparé et peint aux couleurs de la Bavière par les membres de l'association. Haut d'une vingtaine de mètres, il est en place pour rappeler les liens d'amitié que les cinq communes jumelées (Plélo, Plouvara, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel et Châtelaudren-Plouagat) entretiennent avec Lenggries, en Bavière.



Le samedi 02 octobre, le mât est arrivé dans le bourg en début de matinée. Le levage a été effectué par un camion-grue. Le 4^{ème} mât est appelé « mât de l'amitié », puisqu'il n'est pas érigé le 1^{er} mai, comme c'est la tradition en Bavière. Il symbolise la fête du travail, d'où les enseignes qui représentent les différents métiers (commerçants et artisans) du territoire.



Contacts

Catherine Corbel (Présidente) 06 08 93 09 77

Aurélie Caro (Vice-Présidente) 06 61 59 01 63

Assobretagnebaviere@outlook.fr

Stéphane BARBIER

La gestion des déchets

Leff Armor Communauté (LAC) et Kerval s'engagent au quotidien pour proposer un service public de collecte et de traitement des déchets en phase avec les enjeux de demain : améliorer le tri et la valorisation des déchets, limiter au maximum la mise en décharge, assurer un service journalier de collecte et de déchetterie modernisé et à un coût maîtrisé et, surtout, s'orienter avec tous les acteurs du territoire vers une réduction des déchets.

En effet, pèse de plus en plus sur la Collectivité, outre la hausse des coûts de traitement et la crise du marché des matières recyclées (surtout papier et plastique), l'augmentation continue de la production de déchets, en particulier ceux déposés en déchetterie dont, notamment, les **déchets verts**. Ainsi, LAC doit gérer plus de 20 000 tonnes de déchets chaque année !

Cette action est organisée comme suit :

- le site de LANTIC dispose d'une usine de compostage des ordures ménagères, à destination des agriculteurs (épandage) ;
- celui de PLOUFRAGAN possède une usine de tri pour les déchets recyclables (poubelles jaunes) ;
- « TI VALO » gère les encombrants, triés pour être transformés en combustible destiné aux grandes chaudières industrielles (les cimenteries, par exemple) ;
- « KERVAL », à LANTIC, constitue un petit site d'enfouissement : seulement 6 % des déchets du territoire sont enfouis - contre 30 % au niveau national ;
- l'usine de PLANGUENOUAL est spécialisée dans l'incinération : celle-ci concerne les produits à haut potentiel calorifique, utilisés pour la production d'électricité et de chaleur (pour les serres).

S'agissant du financement de cette activité, les élus de LAC ont décidé qu'à partir du 1er janvier 2022, la collecte et le traitement des déchets des ménages seront financés sur l'ensemble du territoire par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui existait déjà sur le nord du territoire (ex Communauté de communes de Lanvollon-Plouha). Pour les communes du sud du territoire (ex Leff Communauté), il n'y aura donc plus de facture de redevance pour les ordures ménagères (ROM) mais une taxe additionnelle qui figurera sur l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) envoyé par le Trésor Public. D'une manière générale, la contribution sous la forme de la TEOM est plus favorable à la population des communes rurales que le paiement de la ROM.

Cette uniformisation de la participation financière au traitement des déchets en simplifie la gestion. Par ailleurs, l'objectif de réduction de la production des déchets vise à éviter une nouvelle augmentation des coûts de traitement (utilisation d'un matériel plus performant mais aussi plus coûteux) – ce qui pourrait, à défaut, entraîner une hausse de la TEOM.

Enfin, le tri sélectif et la réduction des déchets contribuent à réduire la pollution environnementale : poursuivons ensemble dans cette voie !



MÉMO TRI



EMBALLAGES ET PAPIERS	VERRES	COMPOSTAGE	TEXTILES
<p>Films, pots, barquettes, bouteilles, boîtes métalliques, briques, cartonnets</p> <p>Journaux, magazines, prospectus, papier</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="color: red; font-weight: bold;">❌ Pas de sacs noirs dans le Bac !</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">Emballages en vrac, bien vidés, inutile de laver</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">❌ C'est un emballage ! Non, dans la poubelle jaune</p>	<p>Bouteilles, bocaux, pots</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="color: red; font-weight: bold;">Bien vider, inutile de laver</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">❌ Pas de vaisselle !</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Déchets verts Déchets de cuisine (restes, marc de café, coquilles d'oeufs, épluchures,...)</p> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Vêtements Chaussures par paire Linge de maison Maroquinerie</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="color: red; font-weight: bold;">Même usés, ils seront transformés en isolant.</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="background-color: #8B4513; color: white; padding: 5px; font-weight: bold;">ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</div> <div style="text-align: center;">  <p style="color: red; font-weight: bold;">En sac fermé uniquement.</p> </div> </div>			

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rôdée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privilégier les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.
- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.
- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.



Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org



Avis aux amateurs de jardin, un lopin de terre communal sera mis à disposition des jardiniers amateurs ou désireux de se lancer. Il se situera proche de l'aire de jeux pour enfants, à proximité du futur lotissement du bourg. Il viendra ainsi prolonger le verger collectif.

Les jardiniers intéressés peuvent se faire connaître en mairie.

La qualité de l'air : un défi pour les communes et tous les habitants

A la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus... L'OMS a donc révisé **fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants**.

- **Concernant le polluant issu du trafic routier (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition a été divisée par 4 !** Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.
- **Pour la pollution aux particules fines (PM_{2,5}), le seuil d'exposition est divisé par 2 !** Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer les brûlages et le transport.

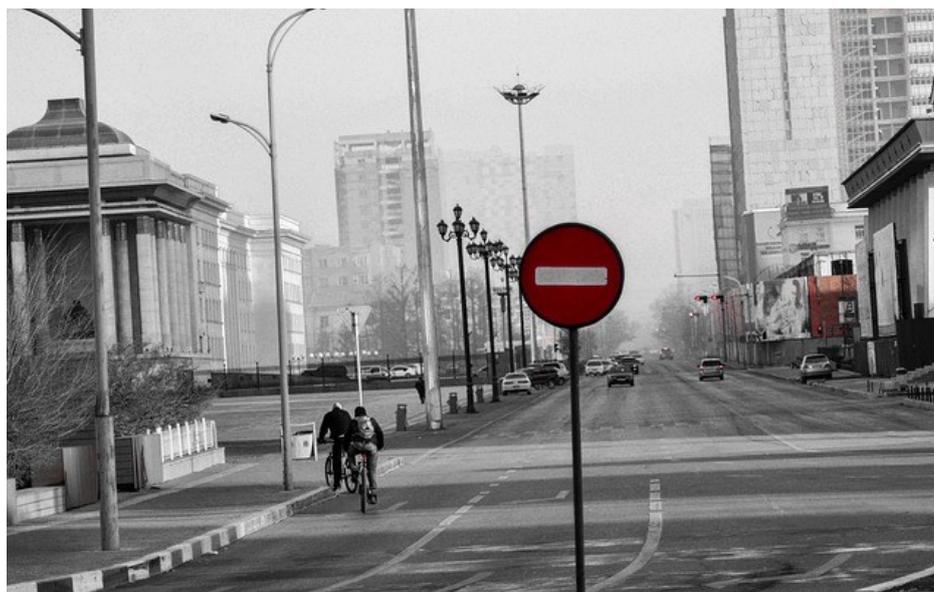
L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

www.santepubliquefrance.fr
www.airbreizh.asso.fr/



Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

JE TROUVE UN ANIMAL ERRANT

PORTE-T-IL UN COLLIER
AVEC LES COORDONNÉES
DE SON PROPRIÉTAIRE ?



OUI



J'essaye de le contacter

NON



EST-IL TATOUÉ
OU PUCÉ ?

NON

OUI

Je demande aux personnes
et commerçants alentours
s'ils le connaissent

Je contacte la mairie pour
avoir les coordonnées
de la fourrière



Je contacte
l'I-CAD pour
retrouver son
propriétaire

<https://www.i-cad.fr/>



Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat
- éviter les frais d'incidents bancaires
- contribuer à lutter contre le surendettement

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point Conseil Budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org



Leff Armor Communauté : développement économique

Les responsables de Leff Armor Communauté ont décidé de lancer un audit auprès des artisans et commerçants du territoire, préalablement à la mise en œuvre d'un projet de plateforme numérique.



En effet, il est apparu que, pendant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire du Covid-19, les ventes en ligne ont connu une forte et rapide croissance – les client(e)s recourant nettement plus souvent aux achats par internet. Pour y faire face, de très nombreux artisans et commerçants français ont mis en place leur propre site avec, parfois, l'aide des collectivités locales mais le succès s'est révélé très mitigé pour beaucoup d'entre eux. Ceci a généré le mécontentement des entreprises et la déception des collectivités publiques, les résultats n'étant pas à la hauteur des investissements.

Pour éviter cet écueil, Leff Armor Communauté a choisi de procéder de manière progressive à partir d'un bilan approfondi réalisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor (CCI), auprès de 610 artisans et commerçants locaux et par

l'utilisation de recherches effectuées sur « Google ».

La restitution de ce diagnostic a été effectuée directement auprès des entreprises sondées – qui pourront, si elles le désirent, bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il en ressort les principales informations suivantes :

- 6 entreprises du territoire sur 10 n'ont pas de site web et seulement 10 % des sites web audités font du commerce selon le mode « Click & Collect » ;
- 60 % des fiches présentes sur les sites comportent des erreurs tandis que 26 % sont totalement inexistantes et seulement 14 % sont complètes sur « My Business by Google » ;
- 50 % des entreprises sont inscrites sur les réseaux sociaux (essentiellement « Facebook ») mais leur présentation n'est réellement pertinente que pour une sur dix !

Fort de ce constat et suivant le conseil de la CCI, Leff Armor Communauté a préféré orienter sa plateforme numérique vers des fonctionnalités directement utilisables par les entreprises, pour un coût très réduit pour elles (90 € par an), avec le souci du « bon sens ». Son objectif est de faire en sorte que, d'ici trois ans, toutes les entreprises qui le souhaitent puissent avoir de la visibilité sur le « Net », pour renforcer leur attractivité au sein du territoire. Une communication en ce sens sera prochainement effectuée par Leff Armor Communauté (LAC) auprès d'elles...

Parallèlement, les aides aux entreprises seront maintenues en 2022 : financement partiel des travaux (à hauteur de 30 % du projet, avec un montant maximum de 25 000 €) et subventions pour les nouvelles structures de manière à renforcer leurs fonds propres (prêts sur l'honneur, par exemple) pour leur faciliter l'accès aux crédits bancaires. Il s'agit ici de conforter la participation de LAC dans l'animation économique du territoire et de maintenir le soutien actif aux entreprises, en travaillant de concert avec, notamment, la CCI, la Chambre des Métiers et la Mission Locale des Côtes-d'Armor (MLOCA).

Quant aux actions en faveur de l'emploi, elles seront surtout orientées vers les chômeurs en situation précaire, les secteurs d'activité créateurs d'emploi et l'insertion des jeunes (accueil, orientation, suivi et accompagnement, grâce à un dispositif expérimental de retour à l'emploi : « DEGEMER + »).

Enfin, s'agissant de l'EPIDE (situé à Coat-an-Doc'h), il est constaté un taux de « sortie positive » des jeunes (signature d'un contrat de travail) de 70 % ; 20 % d'entre eux (elles) sont inscrit(e)s dans des formations ou stages de longue durée et le taux d'échec n'est donc que de 10 %.

Pour les aider à s'installer dans la vie active, il est possible de déposer des vêtements et tout ce qui concerne la mobilité ou l'habitat (bouilloires, cafetières, mini-fours, fours à micro-ondes, fers à repasser, linge de maison...) dans leur « magasin solidaire ». D'avance, merci pour ces jeunes !

PHYTOSIGNAL arrive en Bretagne !

Vous souhaitez signaler des effets indésirables ou vous avez des interrogations en lien avec les pulvérisations agricoles ou non agricoles de pesticides. Vous pouvez dans ce cas appeler la plateforme téléphonique PHYTOSIGNAL. Un numéro vert gratuit (0 805 034 401) vient d'être mis en place en Bretagne par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) au sein de la FREDON Bretagne. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

A quoi ça sert ?

Phytosignal est avant tout un moyen de centraliser les signalements pour mieux les prendre en charge et ainsi évaluer et prévenir les risques sanitaires bretons liés à l'exposition aux pesticides.

Des réponses à vos questions suite à une pulvérisation de pesticides

0 805 034 401*
N°Vert gratuit

*Du lundi au vendredi - 9h00-12h00 / 14h00 - 17h00



PHYTO SIGNAL

Vous avez des interrogations suite à une pulvérisation de pesticides ?

Une plateforme téléphonique est créée en Bretagne afin de répondre à vos interrogations. Un numéro vert gratuit a été mis en place auprès de FREDON Bretagne pour recueillir vos signalements, répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

L'objectif général du dispositif est de prévenir les risques sanitaires liés à l'exposition aux pesticides. en créant un outil de centralisation des appels.

Il est mis en place par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et l'Agence Régionale de Santé.

0 805 034 401
N°Vert gratuit

Du lundi au vendredi
9h00- 12h00 / 14h00 - 17h00

QUESTIONS PRISES EN COMPTE

NOUS PRENONS EN COMPTE :

Les appels concernant la survenue de problème de santé (allergies, toux, maux de tête, problèmes respiratoires,...) ou d'effets environnementaux indésirables suite à l'exposition à des pesticides.

NOUS NE PRENONS PAS EN COMPTE :

X Les appels d'urgence en lien avec les usages domestiques de pesticides qui seront suivis directement par le Centre Antipoison d'Angers (CAPTV Angers : 02 41 48 21 21) ;

X Les incidents professionnels dont la gestion est assurée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) via le dispositif Phyt'Attitude (08 00 88 78 87) ;

X Les conflits de voisinage ;

X La mortalité apicole dont la gestion est assurée par l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA : 02 44 84 68 84) ;

X Les épandages de fumiers, de lisiers ou de chaux qui doivent être étudiés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ou par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

COMMENT FAIRE ?

→ En tant que particulier, vous souhaitez signaler une exposition liée à la pulvérisation de pesticides ou vous avez une question concernant celle-ci :

01 Vous appelez le numéro vert Phytosignal ci-dessous ;

02 Notre équipe de professionnels enregistre votre demande et répond à vos interrogations ;

03 Nous transmettons les informations au(x) service(s) de l'administration compétent(s) :
- à l'ARS si cela concerne la santé humaine
- à la DRAAF si cela concerne la santé des animaux et des végétaux
- à la DREAL si cela concerne des effets sur l'environnement (eau, etc.).



0 805 034 401
N°Vert gratuit



Stéphane BARBIER

La chouette d'Harry Potter



Le matériel :

- du coton
- de la colle (pistolet à colle si vous avez)
- crayon noir
- ciseaux
- feuille blanche, noire
- feuille de couleur pour les ailes et le tour de l'œil
- pomme de pin ouverte
- petit bout de bois plat ou écorce pour faire le socle

Tout d'abord insérer du coton dans les trous de la pomme de pin. Laisser apparents les bouts de la pomme de pin.

Ensuite découper les ailes de la chouette dans une feuille de couleur et y dessiner les plumes.

Découper dans le papier noir, une sorte de triangle pour le bec.

Pour les yeux, soit vous utilisez des yeux mobiles, soit vous découpez deux ronds dans du papier blanc et vous y coloriez en noir les pupilles.

Ensuite, découper deux ronds dans du papier coloré un peu plus grand que ceux faits en blanc. Coller les yeux blancs sur les ronds de couleurs.



Vous n'avez plus qu'à coller vos yeux, bec et ailes.

Enfin coller le tout sur un socle en bois ou écorce !

Bon bricolage !



Idées de sortie au petit écho de la mode

Vendredi 4 février à 20h30 : THE SIBERIAN TROMBINOSCOPE – PILOT FISHES

Quatre personnages se retrouvent enfermés sans durée, limite et perspective. Ils y répondent en dansant, chantant et en explosant les frontières et les stéréotypes.

Une fiction chorégraphiée en musique qui traite des notions de norme et compose des fictions joyeuses et légères, comme acte de résistance à l'enfermement.

A partir de 12 ans – Durée : 1h10

Tarifs : 12€ / 6€



Du 5 février au 30 avril 2022 : SUR QUEL PIED DANSER – BENOÎTE FANTON

Benoîte Fanton propose un panorama de toutes les danses à partir de cette question « Sur quel pied danser ? »

Au sens propre comme au sens figuré, comment les danseuses et danseurs de danse classique, hip-hop ou contemporaine utilisent leur corps comme appui ?

Comment les danseurs créent cet équilibre, l'espace d'un instant. Comptent-ils sur eux-mêmes ou leurs partenaires pour avancer, pour s'élever, pour ... danser ?

Exposition photographique de danse de Benoîte Fanton

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

2€ tarif unique – Gratuit pour les – 18 ans

Vendredi 25 février à 20h30 : LES VOIX DU VERBE – UPPERCUT PROD



L'auteur Damien Noury revisite les textes de poètes et d'artistes issus de la chanson ou du rap. Accompagné du musicien Julien Jolly dans une ambiance électro-jazz. Comment transmettre le goût du verbe poétique, mettre en valeur les voies par lesquelles il nous touche et renouer ce lien essentiel qui s'est parfois perdu ?

A partir de 12 ans – Durée : 1h15

Tarifs : 12€ / 6€

Vendredi 4 mars à 20h30 : DEDANS – CHRISTOPHE CORREC

Dedans vous invite à entrer dans un cercle. En son centre, le musicien Christophe Correc vous propose un voyage à l'accordéon. Voyage au centre du souffle sonore.

Tout public – Durée : 55 minutes

Tarifs : 12€ / 6€



Réservation / informations au 02 96 79 26 40 ou par mail à l'adresse lpem@leffarmor.fr

Port du masque obligatoire

Pass sanitaire requis

La mésange charbonnière

La mésange charbonnière est un oiseau de l'ordre des passériformes et de la famille des paridés, comportant uniquement les espèces de mésanges.

Elle mesure de 23 à 26 cm de long pour un poids allant de 16 à 21 grammes, ce qui fait d'elle la plus grande et la plus lourde de toutes les mésanges.

La mésange charbonnière est caractérisée par une calotte (le haut du crâne) noire, des joues blanches et un dos verdâtre. Ses ailes sont grisées avec souvent une ligne blanche à leur base. Son ventre est jaune, et son thorax est noir, descendant sous forme d'une bande noire (comme une cravate) jusqu'au bas de son ventre. Cette fameuse bande noire permet notamment de différencier les mâles des femelles, puisque la bande du mâle est plus large que chez la femelle.



Ces petits oiseaux ont une espérance de vie pouvant aller jusqu'à 15 ans, mais leur fragilité ne leur permet généralement de vivre que quelques années (de 2 à 4 ans).

La mésange charbonnière a un régime alimentaire diversifié.

À la belle saison, ce régime est basé sur une alimentation animale et est alors largement insectivore. On sait que la reproduction des mésanges est calquée sur la disponibilité des chenilles de lépidoptères avec lesquelles les jeunes sont majoritairement nourris.

En période inter-nuptiale, elle se tourne vers les nouvelles sources de nourriture qui se présentent, à savoir les fruits et les graines. Elle est assez indésirable dans les vergers où elle peut attaquer les fruits sans les consommer entièrement, mais ses dégâts sont loin d'atteindre l'ampleur de ceux causés par les étourneaux par exemple.

Ce sont les graines essentiellement qui lui permettront de subsister l'hiver. C'est la raison pour laquelle elle vient facilement à la mangeoire récupérer les graines de tournesol.

En France, l'oiseau le plus intéressant pour lutter contre la chenille processionnaire est sans conteste la mésange charbonnière : une famille de mésanges peut consommer 500 chenilles quotidiennement.

Reproduction : dans le trou d'un arbre, d'un mur, dans un poteau creux, parfois dans un ancien nid de grive ou de merle

Période de nidification : fin avril mai et juin

Nombre de couvées : 2

Nombre d'œufs : 7-13 œufs de 17 mm

Œufs couvés pendant : 13-15 jours

1^{er} envol : 18 jours



La mésange charbonnière n'est pas menacée pour l'instant. Elle est commune et largement répandue dans son habitat. En France, elle est protégée par la loi comme une grande majorité de passereaux.

Les recettes de Mam' Michelle

Ces recettes sont offertes par Michelle Olivier, conseillère « flexipan »

Velouté de butternut

Ingrédients

- ◆ 600 g de butternut
- ◆ 2 blancs de poireaux
- ◆ 2 petits oignons
- ◆ 1 gousse d'ail
- ◆ 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- ◆ Sel
- ◆ Poivre

Réalisation

- ◆ Éplucher, laver et émincer et faire rissoler dans une casserole avec l'huile d'olive
- ◆ Recouvrir d'eau et laisser mijoter 25mn avec le couvercle
- ◆ Retirer un peu de bouillon et mettre de côté
- ◆ Mixer l'ensemble puis ajoutez 100 g de crème fraîche ou Saint Moret
- ◆ Remettre un peu de bouillon si besoin
- ◆ Le velouté peut se déguster en verrine à l'apéritif



Gâteau au butternut, glaçage à l'orange

Ingrédients

- ◆ 500 g de butternut
- ◆ 180 g de farine
- ◆ 50 g de poudre d'amandes
- ◆ 120 g beurre demi sel
- ◆ 100 g de sucre roux
- ◆ 3 cuillères à café de cannelle
- ◆ 2 oeufs
- ◆ 125 g de sucre glace
- ◆ le jus d'une petite orange pressée

Réalisation

- ◆ Préchauffer le four à 180°
- ◆ Éplucher puis râper finement le butternut
- ◆ Séparer les blancs du jaune et monter les blancs en neige
- ◆ Fouetter le sucre avec les jaunes d'œufs. Ajouter la cannelle, la poudre d'amandes, la farine tamisée et la levure.
- ◆ Faire fondre le beurre puis l'incorporer au mélange. Incorporer délicatement les blancs montés puis la butternut râpée.
- ◆ Verser dans un moule et enfourner une heure si gâteau familial ou 30 mn en empreintes individuelles
- ◆ Laisser refroidir avant de démouler
- ◆ Préparer le glaçage en mélangeant le sucre glace avec le jus d'orange
- ◆ Une fois le gâteau refroidi, le déposer sur une grille et verser dessus le glaçage ou bien le mettre au pinceau en individuel
- ◆ Laisser figer 2 à 3mn.

URBANISME



Déclaration préalable de travaux

OLLIVIER Arthur

3 le clos de Kerdern Construction mur et claustra



ETAT CIVIL



Mariage

NOE David

15 Parc Connan

18/09/2021

MORICE Anita

Décès

DELAMOTTE (LE QUELLEC) Angèle

Le val d'or

06/10/2021

TOCQUE Jean

Le val d'or

23/10/2021

METAYER Jean-Pol

Le val d'or

24/10/2021

HERVE Pierre

Le val d'or

30/10/2021

QUEMAR (LE DU) Jeanine

Le val d'or

10/11/2021



Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux. Vous pouvez néanmoins retrouver en vidéo les vœux de la municipalité sur le site internet de la commune :



<https://saintjeankerdaniel.com/actualites>

et sur la page Facebook de la commune :



SaintJean Kerdaniel